

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de stabilisation des berges du secteur de la Plage
Rochelois à Port-Cartier
sur le territoire de la municipalité de Port-Cartier
par la Ville de Port-Cartier**

Dossier 3211-02-313

Le 29 mars 2022

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de stabilisation des berges du secteur de la Plage Rochelois à Port-Cartier par la Ville de Port-Cartier est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2017-12-21	Réception de l'avis de projet
2018-01-15	Délivrance de la directive ministérielle
2020-06-30	Réception de l'étude d'impact
2020-07-02	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2020-08-24	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2022-02-16	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Port-Cartier constate depuis plusieurs années une érosion sur le talus riverain de la plage Rochelois. Les grandes marées de l'automne 2010 et les tempêtes de décembre 2016 ont causé d'importants dommages aux berges de la ville de Port-Cartier, notamment aux infrastructures dans le secteur de la plage Rochelois. Le déferlement des vagues du fleuve Saint-Laurent, le 30 décembre 2016 a causé des dommages aux infrastructures de la rue des Rochelois sur environ 100 m de longueur. Au total, ce sont 650 m de berge qui ont subi les effets érosifs des vagues dans le secteur de la plage Rochelois lors de cette tempête.

Le projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois consiste en une recharge de plage, la mise en place d'un épi de protection en empierrement à l'extrémité est du site d'intervention et la relocalisation de l'émissaire municipal. Le projet prévoit un empiètement pour la recharge sur environ 20 200 m² sous la limite des d'inondations de récurrence de 2 ans. Le projet prévoit un empiètement pour l'épi de 980 m² sous cette même limite. La quantité de matériaux granulaires est estimée à 113 000 m³ pour obtenir une crête de recharge de plage à une élévation de +5,4 m par rapport au niveau moyen des mers.

Les travaux sont prévus sur une période de 14 semaines et les coûts de réalisation sont estimés à 7,4 M\$.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction générale de la transition climatique;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Conseil exécutif;
- Pêches et Océans Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE PORT-CARTIER. *Projet de stabilisation du secteur de la plage Rochelois à Port-Cartier – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Rapport principal*, par Englobe, juin 2020, 432 pages et 7 annexes;
- VILLE DE PORT-CARTIER. *Projet de stabilisation de la plage Rochelois – Étude d'impact – Document de réponses aux questions et commentaires du MELCC*, par Englobe, décembre 2021, 238 pages incluant 5 annexes.

L'analyse du dossier, faite en consultation avec les ministères mentionnés plus haut, démontre que l'étude d'impact et son addenda répondent de façon satisfaisante aux exigences de la directive du

ministre datée du 15 janvier 2018 et du règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RÉEIE) entré en vigueur le 23 mars 2018.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle et au RÉEIE, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

Original signé

Samuel Yergeau, géographe, M. Sc.

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques